

HiPay SAS

Société par actions simplifiée

94 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Exco SoCodec
51 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
SARL au capital de 3 200 00 €
400 726 048 RCS Dijon

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

HiPay SAS

Société par actions simplifiée

94 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société HiPay SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HiPay SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'activité de la société consiste à proposer de multiples solutions de paiement électronique aux entreprises. Le chiffre d'affaires correspond aux commissions facturées tel qu'indiqué dans la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation – Charges et produits de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons pris connaissance du processus lié aux flux de chiffre d'affaires depuis l'initiation du contrat jusqu'à la facturation et la réception du paiement et du dispositif de contrôle interne, y compris informatique, mis en œuvre par la société. Nous avons enfin réalisé des procédures substantives visant au recalcul des commissions à partir des données extraites de la plateforme de gestion.

Évaluation du fonds commercial

Comme indiqué dans la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation – Fonds commercial » de l'annexe aux comptes annuels, votre société détermine les dépréciations éventuelles du fonds commercial en fonction de la valeur actuelle déterminée à la clôture. Cette valeur actuelle est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions de la société sur 5 ans établies par la direction et d'une valeur terminale actualisée à l'infini.

Nous avons pris connaissance du calcul de valorisation effectué par la société, avons apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations et avons comparé cette valeur d'utilité à la valeur nette comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

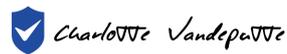
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon et Paris-La Défense, le 15 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Exco SoCodec

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark, followed by a handwritten signature in black ink.A blue shield icon with a white checkmark, followed by the handwritten name "Charlotte Vandeputte" in black ink.

Olivier PERROUD

Charlotte VANDEPUTTE



HiPay SAS

Etats financiers 31 décembre 2022

Société par actions simplifiée
Au capital de 11 125 143 €
94 rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
RCS 390 334 225
www.HiPay.com



Bilan Actif

<i>ACTIF - en milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31-déc.-22	31-déc.-21
Caisse, Banques Centrales, CCP			
Créances sur les établissements de crédit	2.01	108 597	87 644
Opérations avec la clientèle		-	-
Actions et autres titres à revenus variable		-	-
Autres immobilisations financières		-	-
Participation et autres titres détenus à LT	2.02	3 587	3 587
Immobilisations incorporelles nettes	2.03	39 430	38 621
Immobilisations corporelles nettes	2.04	906	1 008
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	2.05	27 293	21 015
Compte de régularisation	2.06	521	579
TOTAL		180 334	152 455

Bilan Passif

<i>PASSIF - en milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31-déc.-22	31-déc.-21
Banques Centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	2.07	10 253	7 425
Opérations avec la clientèle	2.08	94 775	77 053
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	2.09	27 806	21 645
Compte de régularisation		-	-
Provisions	2.10	4 260	2 817
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux		-	-
Capitaux propres hors FRBG		43 241	43 514
Capital souscrit	2.11	11 125	9 625
Primes d'émission	2.11	49 369	49 369
Réserves	2.11	101	101
Ecart de réévaluation		-	-
Report à nouveau (+/-)	2.11	- 15 582	- 13 680
Résultat de l'exercice (+/-)	2.11	- 1 773	- 1 901
TOTAL		180 334	152 455

Hors Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Engagements donnés	2 458	2 495
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	2 458	2 495
TOTAL	2 458	2 495

Dans le cadre du litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS et de la condamnation de cette dernière en première instance, un échéancier du paiement des 2 677 milliers d'euros sur 8 trimestres de juillet 2021 à avril 2023 a été mis en place avec l'administration fiscale. HiPay SAS a procédé à un nantissement de son fonds de commerce dans le cadre de cette procédure.

Compte de résultat

<i>Compte de résultat - en milliers d'euros</i>	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Intérêts et charges assimilées	5.1	- 603	- 280
Intérêts et produits assimilés	5.1	-	-
Commissions (charges)	5.2	- 36 262	- 32 890
Commissions (produits)	5.2	63 667	57 446
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.3	- 235	- 100
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	5.3	808	890
Autres charges d'exploitation bancaire	5.4	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	5.4	8 631	7 634
Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et ass.		-	-
Gains sur opérations des portefeuilles de placement et ass.		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produit Net Bancaire		36 006	32 700
Services extérieurs	5.5	- 13 042	- 11 998
Charges de personnel	5.5	- 18 862	- 17 500
Impôts et taxes	5.5	- 642	- 678
Autres charges d'exploitation	5.5	179	128
DAP sur immobilisations incorporelles et corporelles	5.6	- 3 943	- 3 167
Résultat Brut d'Exploitation		- 303	- 515
Coût du risque (+/-)	5.7	- 2 705	- 2 659
Résultat d'exploitation		- 3 008	- 3 174
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	5.8	1	1
Résultat courant avant impôt		- 3 007	- 3 172
Impôts sur les bénéfices	5.9	1 233	1 271
Dotations, reprise de FRBG et provision réglementées (+/-)			
RESULTAT NET		- 1 773	- 1 901

SOMMAIRE

- NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION
- NOTE 2 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN
- NOTE 3 : INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN
- NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS
- NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
- NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Généralités

La société HIPAY SAS est une entreprise domiciliée en France. Elle a été créée en février 2006.

La société a une activité de paiement en ligne qui offre aux e-commerçants une solution complète de paiement en ligne avec des méthodes de paiement monétique (cartes bancaires, méthodes de paiement locales, virement). L'exercice s'étend sur une durée de 12 mois identique à l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les informations suivantes constituent les annexes aux comptes annuels du 31 décembre 2022.

Tous les chiffres mentionnés sont indiqués en milliers d'euros.

L'activité entre dans le champ de la Directive des services de paiement qui a été transposée en droit français, la société HIPAY SAS a demandé et obtenu son agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) en qualité d'établissement de services de paiement en date du 23 août 2011. A la suite de la cession de l'activité Hipay Mobile effectuée le 28 juillet 2017, la seule activité de HiPay S.A.S, est la fourniture de services de paiement.

Les états financiers au 31 décembre 2022 ont été établis en appliquant l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit et assimilés mentionnées au titre 1 du livre I du règlement ANC 2014-07.

Événements significatifs durant l'exercice

En date du 27 Octobre 2022, le conseil d'administration de HiPay Group a pris la décision de mettre un terme au mandat de directeur général de HiPay Group SA et de président de HiPay SAS de M. Grégoire Bourdin avec effet immédiat, et de désigner M. Benjamin Jayet, en qualité de Président-Directeur général de HiPay Group S.A. et de Président de HiPay S.A.S. en lieu et place de M. Grégoire Bourdin. En date du 27 Octobre 2022, le conseil d'administration de HiPay SAS a pris la décision de mettre un terme au mandat de directeur général de HiPay SAS de Mme Geneviève Guintran avec effet immédiat. En date du 28 Octobre 2022, le conseil d'administration de HiPay SAS a pris la décision de désigner M. Pierre Gironce, en qualité de directeur général de HiPay SAS en lieu et place de Mme Geneviève Guintran.

Les conséquences directes de la crise sanitaire se sont estompées au cours de l'année, néanmoins, la plupart des conséquences indirectes en matière d'organisation du travail (télétravail, visites clients ...) continue d'impacter HiPay et son organisation, la Société a su s'adapter à ce nouvel environnement.

L'année 2022 aura été marquée par les conséquences indirectes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la Biélorussie. Cette guerre, avant tout un drame humain, a durablement impacté le niveau des prix de certaines matières premières et par voie de conséquence impulsé le renchérissement des taux d'intérêts des banques centrales. Les conséquences directes pour l'ensemble des sociétés Fintech ont été une plus forte restriction de l'accès au crédit et un renchérissement de son coût, ce qui indirectement a pesé sur la croissance de nos marchés et donc sur les niveaux de marge.

En date du 22 juin 2022, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 1 499 949 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS, afin de le porter à 11 125 143 euros.

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 à la suite d'un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.

HiPay SAS a fait appel de la décision du 9 mars 2021, la Société et ses conseils considérant disposer de très bons arguments pour contester le redressement. La Cour Administrative de Paris a prononcé la clôture de l'instruction le 15 octobre 2021 et une décision est attendue au cours du premier semestre 2022. Le jugement de première instance étant exécutoire, un échéancier de paiement sur 8 trimestres (juillet 2022 à avril 2023) a été mis en place avec l'administration fiscale. Alors que le délibéré était prévu pour le 14 décembre, la Cour Administrative d'Appel de Paris a décidé de rouvrir l'instruction. La clôture de l'instruction a eu lieu au premier trimestre 2023,

aucune date pour le rendu du jugement n'est à ce jour fixée. Au 31 décembre 2022, le risque financier maximum lié à ce contentieux a été provisionné.

Le 15 mars 2022, HiPay SAS a souscrit un Prêt Garanti par l'État de 1,5 million d'euros auprès de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées.

Le 25 mai 2022, HiPay SAS a souscrit un Prêt Garanti par l'État de 1,75 million d'euros auprès de BNP Paribas.

Événements postérieurs à la clôture

La société HiPay SAS a complété la réorganisation de sa gouvernance avec la nomination d'un Directeur Général Adjoint en charge des périmètres Finance, Juridique et Ressources Humaines.

Après une période de douze mois, la société HiPay SAS a confirmé les Prêts garantis par l'état souscrits en 2022 et activé le démarrage de leurs remboursements respectifs conformément aux plans d'amortissements initiaux. Le prêt de Caisse d'Épargne, d'une durée initiale d'un an, a été rééchelonné au cours du premier semestre 2023 sur une période de six ans, les premiers remboursements vont intervenir en avril 2024.

Evolution des effectifs

	31-déc.-22	31-déc.-21
Effectifs	235	222
Effectifs en équivalent temps plein	235	222

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers regroupent la société de Paris et ses établissements stables situés en Belgique en Italie.

Charges et produits de l'exercice

Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

La prestation de service de paiement d'HIPAY est rémunérée par une commission facturée aux sites marchands, et déduite des flux rétrocédés à ces derniers. Cette commission constitue le chiffre d'affaires de cette activité.

Les flux financiers provenant des internautes via les banques acquéreurs correspondent aux ventes de biens et de prestation de services rendus par les sites internet.

A ce titre, ces montants transitent par les comptes HIPAY SAS, ils s'analysent en sommes collectées pour le compte de tiers et sont comptabilisés dans des comptes dédiés de cantonnement.

Au titre de la mise à disposition de sa plateforme de paiement monétique, HIPAY facture le marchand du montant de la commission qui lui revient pour sa prestation de service. Cette commission est prélevée sur le montant restitué au marchand.

Créances et des dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque de non-recouvrement total ou partiel, ou ayant un caractère contentieux, font individuellement l'objet de provision pour dépréciation constituée par dotation au compte de résultat. Ces provisions sont inscrites en minoration de l'actif.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles - Concessions, brevets, logiciels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. Elles sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

- Logiciels entre 1 et 5 ans, en linéaire

- Licences entre 1 et 3 ans, en linéaire

La société immobilise les frais de développement liés à la plateforme HIPAY SAS et les amortit linéairement sur une durée de trois ans à cinq ans.

Selon l'avis CNC sur les actifs 2004-15, applicable depuis le 1er janvier 2005, ces frais de développement doivent répondre aux six critères suivants pour être immobilisés :

- faisabilité technique du projet
- intention d'aller jusqu'au bout du projet
- capacité de l'utiliser ou de le vendre
- génération de revenus futurs
- ressources suffisantes pour mener à terme le projet
- capacité d'évaluer les coûts de façon fiable.

Fonds commercial

Le fonds commercial, qui résulte de la fusion de HIPAY S.A.S. avec MOBILETREND S.A.S. en 2011. Il peut être déprécié si sa valeur actuelle se trouve être inférieure à sa valeur comptable à la clôture de l'exercice. Compte tenu des évolutions dans l'organisation de HIPAY S.A.S. et étant donné que l'activité de MOBILETREND S.A.S a contribué au développement des deux activités micro-paiement et monétique il est impossible de suivre ce fonds de commerce de manière distincte, la valeur actuelle de cette dernière repose donc sur les flux de la société dans son ensemble.

La valeur actuelle est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions de l'entreprise sur 5 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un taux d'actualisation de 11% et un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours concernent les frais de développement décrits dans la note « Concessions, brevets, logiciels » ci-dessus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. Elles sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

- matériels de bureau et informatique entre 3 et 5 ans, en linéaire
- mobilier entre 3 et 10 ans, en linéaire
- Installations, agencements 5 ans en linéaire.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est enregistrée.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées selon les dispositions du CRC n° 2000-06 relatif aux passifs. Elles sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans avantages économiques en contrepartie sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Engagements de retraite

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2022 calculés sur la base de la convention collective en vigueur dans la société et des informations relatives au personnel présent à la clôture, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes. Ces engagements sont néanmoins présentés dans la section sur les engagements hors bilan.

NOTE 2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.01 Créances sur les établissements de crédit

Il s'agit uniquement de créances à vue représentant les disponibilités de 108 597 milliers d'euros :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc.-22	31-déc.-21
Comptes de cantonnement	66 275	10 358 (1)
Comptes d'acquisition	24 454	66 619 (1)
Comptes de réserves	12 947	10 480
Autres comptes	4 921	186
TOTAL	108 597	87 644

(1) Au 31 décembre 2021 la ventilation des soldes des comptes de cantonnement et d'acquisition se répartissent ainsi :

- Comptes de cantonnement 57 868 Ke
- Compte d'acquisition 19 109 Ke

2.02 Participation et autres titres détenus à LT

La variation des valeurs brutes s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	transfert	Diminution	A la clôture
Titres de Participation	3 587	-	-	3 587
TOTAL	3 587	-	-	3 587

Il s'agit des participations apportées lors de la fusion avec la société HPME en date du 4 janvier 2021.

Ces participations correspondent à la détention à 100% :

- HiPay Portugal d'une valeur de 3 561 429 euros
- HiPay Brésil d'une valeur de 26 000 euros

Liste des sociétés détenues par HiPay SAS au 31 décembre 2022

Dénomination sociale	Pays	Détention	Forme juridique
HiPay Portugal LDA	Portugal	100%	filiale
HiPay Payment do Brasil LTDA	Brésil	100%	filiale
HiPay Belgique	Belgique	0%	établissement
HiPay Italie	Italie	0%	établissement

2.03 Immobilisations incorporelles nettes

La variation des valeurs brutes s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et brevets	19 075	5 288	176	24 186
Fonds de Commerce	30 429	-	-	30 429
Immob. en cours	4 127	4 459	5 262	3 325
TOTAL	53 631	9 747	5 438	57 939

Les variations des amortissements et des dépréciations s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amort. Concessions et brevets	15 011	3 676	176	18 510

TOTAL		3 676	176	18 510
--------------	--	--------------	------------	---------------

Valeurs nettes des immobilisations incorporelles :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur nettes
Concessions et brevets	24 186	18 510	5 675
Fonds de Commerce	30 429		30 429
Immobilisations en cours	3 325		3 325
TOTAL	57 939	18 510	39 430

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3 325 milliers d'euros. Elles correspondent :

- aux développements de la personnalisation de l'interface de paiement,
- aux développements d'une plateforme (Business Intelligence) à destination des marchands,
- à l'intégration de nouveaux moyens de paiement sur nos plateformes de paiement,
- à la poursuite des développements pour la plateforme Monétique HiPay Full Services, des nouvelles normes de sécurité,
- à la finalisation des développements ou la refonte de nos outils internes (outils de facturation, outil de gestion commerciale...)

2.04 Immobilisations corporelles nettes

La variation des valeurs brutes s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel de bureau & Inform.	686	47	14	720
Agencements, installations	1 418	119	0	1 536
TOTAL	2 104	166	14	2 256

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amort Mat. de bureau & Inform.	514	98	13	598
Amort Agencements, installations	582	169	-	752
TOTAL	1 096	267	13	1 350

Valeurs nettes des immobilisations corporelles :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur nettes
Matériel de bureau & Inform.	720	598	121
Agencements, installations	1 536	752	784
TOTAL	2 256	1 350	906

2.05 Autres actifs

Le poste autres actifs se compose de la façon suivante :

- a) Créances clients : 3 797 milliers d'euros
- b) Comptes courants entreprises liées : 20 525 milliers d'euros
- c) Autres créances : 2 971 milliers d'euros

a) Créances clients :

<i>En milliers euros</i>	-d'1 an	+ d'1 an	31-déc.-22
Créances	1 665	400	2 065
Factures à établir	3 256		3 256
Créances brutes	4 921	400	5 321
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 1 524		- 1 524
Créances nettes	3 397		3 797

Les créances clients sont déclassées en douteuses et dépréciées le cas échéant en fonction de l'appréciation au cas par cas du risque d'irrécouvrabilité. Au 31 décembre 2022, le montant des créances douteuses dépréciées se chiffre à 1 524 milliers d'euros.

b) Comptes courants entreprises liées :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	31-déc.-22
Comptes courants	20 525		20 525
Créances nettes	20 525	-	20 525

c) Autres créances :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	31-déc.-22
Etat, impôts – Tva déductible	1 342	-	1 342
Autres créances	1 629	-	1 629
Créances nettes	2 971	-	2 971

2.06 Comptes de régularisation

Ce compte d'un montant de 521 milliers d'euros correspond à des charges comptabilisées sur l'exercice 2022 concernant la période 2023. Il s'agit pour l'essentiel de charges comptabilisées sur l'exercice alors que l'évènement sera sur l'exercice 2023.

2.07 Dettes envers les établissements de crédit

Ce poste se compose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	31-déc.-22
Emprunts	3 781	6 215	9 995
Autres financements	257		257
Dettes envers les établissements de crédit	4 038	6 215	10 253

Le 15 mars 2022, HiPay SAS a souscrit un Prêt Garanti par l'État de 1,5 million d'euros auprès de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées. Le 25 mai 2022, il a été souscrit un Prêt Garanti par l'État de 1,75 million d'euros auprès de BNP Paribas

2.08 Opérations avec la clientèle

Ce poste se compose comme suit :

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-22	31-déc.-21
Dettes liées à l'activité	94 775	77 053

TOTAL	94 775	77 053
--------------	---------------	---------------

2.09 Autres passifs

Le poste autres passifs se compose de la façon suivante :

- a) Dettes fournisseurs : 7 562 milliers d'euros
- b) Autres dettes : 20 243 milliers d'euros

Dettes fournisseurs :

<i>En milliers euros</i>	- d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Fournisseurs	4 733	-	4 733
Factures à recevoir	2 830	-	2 830
TOTAL	7 562	-	7 562

Les factures à recevoir correspondent aux factures qui n'ont pas été reçues au 31 décembre 2022.

Autres dettes :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	A la clôture
Dettes sociales	3 779	-	3 779
Etat, dettes fiscales	1 017	-	1 017
Autres dettes	106	-	106
Comptes courants	1 464	-	1 464
Réserves	13 878	-	13 878
TOTAL	20 243	-	20 243

2.10 Provisions

<i>En milliers euros</i>	A l'ouverture	Dotation	reprise utilisée	reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour risques	2 817	1 443	-	-	4 260
TOTAL	2 817	1 443	-	-	4 260

Le groupe est confronté à un certain nombre de litiges ou de situations contentieuses en matière commerciale et sociale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Avec l'assistance de ses conseils, la direction du groupe opère une évaluation et les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors que le risque d'occurrence est attesté et que leurs montants peuvent être évalués avec une précision suffisante.

Au 31 décembre 2021, une provision de 2 817 milliers d'euros a été constituée. Cette provision couvre un risque fiscal.

2.11 Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, la répartition des capitaux propres se décompose comme suit :

<i>En milliers euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	9 625	1 500	-	11 125
Primes d'émission, fusion, apport	49 369	-	-	49 369
Report à nouveau	- 13 680	- 1 901	-	- 15 581
Réserve légale	101	-	-	101
Résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 1 901	- 1 773	- 1 901	- 1 773
Provisions réglementées	-	-	-	-

TOTAL	43 514	-	2 175	-	1 901	43 241
--------------	---------------	----------	--------------	----------	--------------	---------------

Le résultat 2021 a été affecté en report à nouveau pour sa totalité. Le résultat net par action se monte à -66.47 euros au 31 décembre 2022.

En date du 22 juin 2022, HiPay SAS a procédé à une augmentation de capital de 1 499 949 euros en numéraire.

A ce jour le capital social d'un montant de 11 125 143 € a été entièrement libéré.

Le capital se décompose de la façon suivante :

<i>Eléments</i>	Nombre	valeur Nominale	Capital social
Actions en début d'exercice	23 082	417	9 625 194
Actions émises	3 597	417	1 499 949
Actions remboursées ou annulées	-	-	-
TOTAL	26 679	417	11 125 143

NOTE 3 : NOTE SUR LE HORS BILAN

3.1 Autres engagements donnés

Il s'agit des engagements de retraite

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Engagements de retraite	230	307
TOTAL	230	307

NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

Dans le cadre d'un litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS, cette dernière a procédé à un nantissement de son fonds de commerce (cf. Note 2.10 Provisions)

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Intérêts & charges assimilées

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-22		31-déc.-21	
Charges d'intérêts	-	603	-	280
Intérêts & charges assimilées	-	-	-	-
TOTAL	-	603	-	280

5.2 Commissions

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-22		31-déc.-21	
Commissions (charges)	-	36 262	-	32 890
Commissions (produits)	-	63 667	-	57 446
TOTAL	-	27 405	-	24 557

5.3 Gains & pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>En milliers euros</i>		31-déc.-22		31-déc.-21
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	235	-	100
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation		808		890
TOTAL		573		789

5.4 Autres charges & produits d'exploitation bancaire

<i>En milliers euros</i>		31-déc.-22		31-déc.-21
Autres charges d'exploitation bancaire		-		-
Autres produits d'exploitation bancaire		8 631		7 634
TOTAL		8 631		7 634

Il s'agit essentiellement des refacturations internes et de la production immobilisée.

5.5 Charges d'exploitation

<i>En milliers euros</i>		31-déc.-22		31-déc.-21
Services extérieurs : (1)	-	13 042	-	11 998
(1) Coûts directs liés à l'activité	-	8 763	-	8 260
(1) Sous-traitance & honoraires	-	4 279	-	3 738
Charges de personnel	-	18 862	-	17 500
Impôts et taxes	-	642	-	678
Autres charges d'exploitation		179		128
TOTAL	-	32 366	-	30 049

5.6 Dotation aux amortissements & provisions sur immobilisations

<i>En milliers euros</i>		31-déc.-22		31-déc.-21
DAP sur immobilisations incorporelles	-	3 676	-	2 910
DAP sur immobilisations corporelles	-	267	-	257
TOTAL	-	3 943	-	3 167

5.7 Coût du risque

<i>En milliers euros</i>		31-déc.-22		31-déc.-21
Coût du risque (+/-)	-	2 705	-	2 659
TOTAL	-	2 705	-	2 659

5.8 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Il s'agit du résultat de cession des immobilisations de la période.

5.9 Impôts sur les bénéfices

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt et participation	Impôt dû	Résultat net avant participation
Résultat courant avant impôt	- 3 007	1 233	- 1 773

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

Intégration Fiscale

La société HIPAY SAS bénéficie du régime de l'intégration fiscale dont la société mère est d'HiPay Group à compter du 1er janvier 2017. Le résultat fiscal d'ensemble au 31 décembre 2022 fait ressortir une perte de 7 988 milliers d'euros.

Continuité d'exploitation

La société continue sa croissance, tout en investissant dans sa technologie afin que la plateforme continue à offrir fiabilité, innovation et facilité d'implémentation, gage d'un développement rapide et sain.

Les différents contrôles visant à mesurer le risque de liquidité du Groupe, et notamment l'exercice budgétaire 2023 n'ont pas révélé de conclusions qui remettent en cause la continuité d'exploitation de HiPay. Les prévisions de trésorerie ont été établies mois par mois, sur des bases réalistes et prudentes et sont monitorées chaque semaine. Les prévisions 2023 incluent par ailleurs, la prorogation des échéances des dettes financières ainsi l'hypothèse improbable ou les différents litiges en cours, notamment ceux indiqués §.2.10 Provisions, se solderaient défavorablement pour HiPay.

Informations sur le crédit-bail

Cet état concerne les engagements pris en matière de crédit-bail :

Crédit Bail - en milliers d'euros	Matériel & outillage 31-déc.-22	Matériel & outillage 31-déc.-21
Valeur Origine	524	435
Cumul exercice antérieurs	387	282
Charges de l'exercice	52	122
Amortissements	439	403
Cumul exercice antérieurs	412	304
Exercice	55	127
Redevances payées		431
A un an au plus	37	33
A plus d'un an et cinq ans au plus	52	-
A plus de cinq ans		
Redevances restant à payer	89	33
A un an au plus	-	32
A plus d'un an et cinq ans au plus	-	-
A plus de cinq ans		
Valeur résiduelle	-	32
Montant pris en charge dans l'exercice	55	127